Guerre de 1914-1918

LIVRE D'OR
DE L'AVEYRON

Publié
Sous les Auspices du Conseil Général
et sous la direction
du Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles

par

ÉMILE VIGARIÉ
Président du Comité. — Juge de Paix de Rodez.

TOME I (première partie).

(Arrondissement d'Espalion.)

Rodez
Imprimerie GEORGES SUBERVIE
1922

Guerre de 1914-1918

LIVRE D'OR
DE L'AVEYRON

Publié
Sous les Auspices du Conseil Général
et sous la direction
du Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles

par

ÉMILE VIGARIÉ
Président du Comité. — Juge de Paix de Rodez.

TOME I

Rodez
Imprimerie GEORGES SUBERVIE
1922

A LA GLOIRE

DES ENFANTS DE L'AVEYRON

MORTS POUR LA FRANCE

INTRODUCTION

Le 1er août 1914, après une courte période de tension diplomatique créée par l'assassinat de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche et l'ultimatum de la Cour de Vienne à la Serbie, le Gouvernement français, par mesure de précaution, décrétait la mobilisation générale.

Il était temps. Le lendemain l'Allemagne nous déclarait la guerre.

A la voix de la Patrie en danger, les *enfants de notre vieux Rouergue*, comme tous les citoyens français, se sont levés : ils ont couru aux armes, ils se sont précipités aux frontières, les jeunes comme les aînés, les fils comme les pères, ceux qui, leur service terminé, avaient repris la vie tranquille du foyer domestique comme ceux qui s'exerçaient encore dans les casernes et dans les camps, ceux qui travaillaient à l'usine comme ceux qui cultivaient les champs, ceux qui enseignaient la jeunesse comme ceux qui collaboraient à l'administration du pays, ceux qui pratiquaient un culte religieux comme ceux qui ne priaient pas dans les temples. Tous rivalisèrent de courage, d'ardeur et d'abnégation.

Dès le début nos admirables soldats, durant d'interminables semaines, sous les feux concentrés d'une artillerie de tous calibres, relevant le défi de l'ennemi, défendirent pied à pied le sol de la France. Bientôt ils pénétraient en Lorraine. Mais leur entrée à Mulhouse ne tarda pas à être suivie de revers douloureux : la retraite de Lunéville, les combats de Dieuze et, après l'invasion de la Belgique, la terrible bataille de Charleroi, et tant d'autres dont les noms retentissent si profondément dans nos cœurs.

Et puis ce fut la Marne, l'arrêt brusque de l'offensive allemande et le commencement de cette retraite qui ramena la Victoire dans les plis de nos drapeaux.

Dans l'offensive comme dans la défensive, la guerre fit, au début, de nombreuses victimes ; les blessés affluèrent dans les hôpitaux de l'intérieur ; de nombreux soldats furent faits prisonniers et beaucoup de familles cessèrent de recevoir des nouvelles des leurs parce qu'ils avaient été tués ou parce qu'ils étaient portés disparus. De cruelles angoisses étreignaient nos compatriotes.

D'autre part l'état de guerre avait conduit le Parlement et le Gouvernement à prendre de multiples mesures législatives ; des lois et des décrets étaient journellement promulgués ou publiés et nos populations, généralement privées de leurs chefs, éprouvaient de grandes difficultés pour se reconnaître dans cette abondance de textes officiels.

C'est pour remédier à cette situation que quelques ruthénois se groupèrent et, malgré l'avis du Préfet, qui estimait que c'était une œuvre *inutile et dangereuse*, constituèrent un

Comité qui prit le nom de COMITÉ AVEYRONNAIS DE RENSEIGNEMENTS AUX FAMILLES (1).

Laissant rigoureusement de côté toutes les questions d'ordre politique ou religieux, ce Comité se donna la mission de fournir gratuitement à nos populations aveyronnaises tous les renseignements dont elles pouvaient avoir besoin, en raison de l'état de guerre que nous subissions. L'organisation se fit rapidement et, dès le 1er décembre 1914, le Comité était prêt à répondre à toutes les demandes qui lui étaient adressées. Son œuvre se divisa en quatre sections :

1° RECHERCHE DES BLESSÉS. — Le Comité se procura la liste de tous les hôpitaux existant en France (militaires, mixtes, auxiliaires, complémentaires, etc.) et, grâce au bienveillant et précieux concours de Mgr de Ligonnès, évêque de Rodez, il trouva un correspondant bénévole et dévoué en la personne de l'aumônier militaire, dans chacun des 2,350 hôpitaux existant alors.

Dès qu'un blessé originaire de l'Aveyron ou appartenant à un régiment stationné dans le département (76e, 122e, 124e R I. T., 136e R. I. T., 276e, 322e) arrivait du front dans un hôpital, le correspondant adressait une fiche au Comité qui s'empressait d'aviser la famille en lui faisant connaître le lieu d'hospitalisation, la nature et la gravité de la blessure. De son côté le Comité se faisait un devoir, dès l'arrivée de blessés dans les hôpitaux de Rodez, d'informer les familles intéressées. Ainsi près de 6,000 indications furent transmises.

Ce service cessa lorsque le gouvernement prescrivit qu'une carte postale serait envoyée par chaque blessé à sa famille, dès son arrivée dans un hôpital.

2° RECHERCHE DES DISPARUS. — Pour lui permettre de retrouver la trace des disparus et de répondre aux demandes des familles, le Comité se mit immédiatement en rapport et correspondit avec toutes les œuvres similaires : Croix-Rouge Française ; Les Nouvelles du Soldat ; Croix-Rouge Internationale ; Mission Catholique Suisse ; Comité de S. M. le Roi d'Espagne ; Bureau des Renseignements du Ministère de la Guerre. Le Comité s'adressa en outre, pour chaque demande, au Capitaine commandant l'unité du front et au Commandant du dépôt du régiment.

Au cours de la guerre nous avons reçu 2,704 demandes de recherches de disparus ; nous avons été assez heureux pour pouvoir fournir à 1,228 familles angoissées des renseignements précis et définitifs ; si toutes les recherches n'ont pas abouti et si 1,476 demandes sont demeurées sans réponse, c'est que, malheureusement, les soldats qui en étaient l'objet sont restés de glorieux « *poilus inconnus* », ou que leurs corps, déchiquetés ou enterrés par les obus, n'ont pu être identifiés qu'après la signature de l'armistice.

3° RENSEIGNEMENTS DIVERS. — Le Comité enfin a répondu à plusieurs milliers de demandes de renseignements concernant l'application des lois : moratorium, loyers, allocations, secours et pensions, etc.

4° RECHERCHE DES PRISONNIERS. — Pour connaître non seulement l'existence

---

(1) Le bureau de ce Comité fut ainsi constitué :

MM.

Vigarié, juge de paix, président ;

Abbé Raymond, aumônier des œuvres ; Siman, conseiller municipal, professeur au Lycée, vice-présidents ;

Bonnafé, avocat, secrétaire-général ;

Fonrouge, agréé près le Tribunal de Commerce ; Guibert, avoué ; Monestier, notaire, secrétaires-adjoints ;

Fraisse, banquier, trésorier ;

Malet, agent d'assurances, trésorier-adjoint ;

Artus, premier adjoint au maire ; Dalquié, receveur principal des Postes ; Boissier, procureur de la République ; Clayeux, marchand-tailleur, juge au Tribunal de Commerce ; Combes, directeur de l'École Normale d'Instituteurs ; Couronne, juge au Tribunal Civil ; Deltheil, pasteur protestant ; Dijols, vice-président du Tribunal Civil ; Farjou, chef de poste des Contributions Indirectes ; Felzines, chef de gare ; Marcenac, président de la Chambre de Commerce ; Marion, avoué ; Marre, directeur des Services Agricoles ; Raynaldy, avocat, député ; Rey, trésorier-payeur général ; Serin, rédacteur à *l'Union Catholique* ; Subervie, directeur du *Courrier de l'Aveyron* ; Abbé Trémouilles, directeur de la *Revue Religieuse* ; Tachot, directeur des Postes et Télégraphes ; Vernazobres, juge d'instruction ; membres.

des prisonniers de guerre mais pour savoir en outre les noms des camps allemands où ils étaient internés, le Comité s'adressa aux mêmes personnalités que pour la recherche des disparus et il s'assura en outre des correspondants parmi les Aveyronnais captifs en Allemagne. Ceux-ci lui firent connaître rapidement les noms de tous les prisonniers français arrivant dans leur camp. Plusieurs milliers de renseignements furent ainsi fournis aux familles aveyronnaises et au Ministre de la Guerre lui-même.

L'organisation, la méthode, la précision des renseignements, le désintéressement du *Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles* ne tardèrent pas à être appréciés par les Pouvoirs publics. Par lettre du 27 janvier 1915, M. le Contrôleur général Bossut, chef du Bureau des Renseignements aux Familles au Ministère de la Guerre, prescrivit, aux chefs des Bureaux spéciaux de Comptabilité des divers corps de troupes, de répondre aux demandes de renseignements qui leur seraient adressées par notre Comité, lui accordant ainsi une faveur tout à fait exceptionnelle. Peu après, M. le Ministre de la Guerre autorisait — ce qui était généralement interdit — notre Comité à publier, par la voie de la Presse, la liste des prisonniers français internés en Allemagne ou dans les autres pays ennemis.

Mais là ne devait pas se borner l'action bienfaisante et l'activité du Comité.

A la séance du 18 août 1915, le Conseil général de l'Aveyron, après avis de sa Commission des Intérêts généraux et sur le rapport de M. LACROIX, votait la proposition de M. MASSABUAU ainsi conçue :

« Le soussigné propose le vote d'une somme de 25.000 francs pour permettre à l'Œuvre des Prisonniers aveyronnais, présidée par M. VIGARIÉ, de subvenir à ses besoins divers d'assistance et notamment à la fourniture de pain aux prisonniers en Allemagne. »

A la même séance, M. le Préfet de l'Aveyron fit connaître que, par circulaire du 7 août 1915, M. le Ministre de la Guerre demandait la création de comités départementaux de secours aux prisonniers de guerre en vue de leur répartir les crédits votés par le Parlement et déclara qu'il comptait demander au Comité de Renseignements aux Familles d'assurer la distribution des secours de l'Etat en même temps que celle des subventions du Département.

M. VIGARIÉ, alors conseiller général, déclara accepter, au nom du Comité aveyronnais, la nouvelle mission qu'on lui demandait de remplir, et une nouvelle section, qui prit le nom de SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE AVEYRONNAIS, vint se greffer sur l'Œuvre du *Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles*.

SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE.

Dès le 5 novembre 1915 des circulaires étaient envoyées aux maires des diverses communes du département, leur indiquant l'origine et le but de la nouvelle œuvre de guerre, sollicitant des subventions et demandant la liste des prisonniers nécessiteux de leur commune. Des appels furent adressés au public par la voie de la Presse locale.

Les listes ne tardèrent pas à affluer ; les subventions et les souscriptions particulières ne firent pas défaut. Les sommes recueillies de ce chef au cours de la guerre se sont élevées au total de HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS, SOIXANTE-DEUX CENTIMES (865.950 fr. 62), qui se décompose ainsi :

Subventions de l'Etat	500.057 10
— du Conseil général	79.781 36
— des Communes	155.415 21
— des Familles	45.110 50
Dons sans affectations	18.750 15
— avec affectations	66.836 30

L'Etat fit en outre parvenir au Comité environ 30.000 kilogs de pain de guerre (biscuits de soldat), 6.000 collections militaires (capotes, pantalons, képis, molletières) et quelques centaines de paires de galoches-brodequins.

Le Comité s'organisa rapidement ; une fiche fut créée pour chaque prisonnier de guerre, une comptabilité spéciale pour l'Œuvre, une pour chacun des prisonniers et une pour chaque commune furent établies. Des denrées furent achetées, des traités passés avec divers fournisseurs. Et les envois commencèrent. Le tableau suivant en indique l'importance et les dépenses qui en ont résulté :

NATURE DES COLIS	NOMBRE DE COLIS EXPÉDIÉS				
	En 1915	En 1916	En 1917	En 1918	Totaux
Colis de vivres (chocolat, lait, légumes secs, etc.).....	1.264	26.751	35.680	33.252	97.147
Collections militaires (capote, pantalon, képi, etc.)..	272	1.616	1.477	1.773	5.138
Colis de vêtements (linge, chaussures, etc.).....	1	386	1.184	1.478	2.849
Colis de pain de guerre (biscuits de soldat).....	253	6.810	»	»	7.063
Sachets de 500 grammes de sucre.....	»	»	11 993	28.952	40.945
Totaux.....	1.790	35.563	50.334	65 455	153.142
Dépenses (achat, emballage, etc.).....	5.441,75	118.693,03	245.863,00	296.421,60	666.419,74

Les envois de pain de guerre cessèrent quand le Gouvernement eut organisé la distribution aux prisonniers par envois collectifs et quand l'Allemagne eut interdit les envois individuels.

Le total des prisonniers de guerre aveyronnais inscrits sur nos listes a été de 4.704 ; sur ce nombre 414 ont été rapatriés en Suisse, 72 sont morts en captivité et 3.639 ont été secourus par notre Comité.

A aucun moment, au cours de la guerre, l'activité de notre Œuvre ne s'est ralentie, et les Pouvoirs publics n'hésitèrent pas à nous manifester maintes fois leur confiance. A la date du 28 août 1915, le Ministre de la Guerre prit la décision suivante :

« Le Ministre de la Guerre,

» Vu l'article 15 du Règlement annexe de la Convention 4 de LA HAYE en date du 18 Octobre 1907,

Décide :

» Le *Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles* est habilité à exercer, en » faveur des prisonniers de guerre, l'action charitable prévue par l'article 15 du Règle- » ment annexé à la Convention 4 de LA HAYE.

» Il recevra toutes facilités, dans les limites tracées par les nécessités militaires et les » règlements administratifs, pour accomplir efficacement sa tâche d'humanité.

» Fait à Paris, le 28 août 1915. »

Cette habilitation qui n'avait, à cette époque, été accordée qu'à 4 Sociétés françaises, indiquait dans quelle estime était tenu notre Comité. Peu après, le 5 février 1916, M. Paul MATTER, Directeur de la Justice militaire, qui s'occupait spécialement des

Prisonniers de guerre, disait à M. MONSSERVIN, sénateur, qui nous a rapporté le propos : « Vous avez, dans l'Aveyron, une œuvre des prisonniers de guerre qui fonctionne admirablement et qui peut être donnée en exemple... »

Enfin il n'est pas inutile d'ajouter que, conformément à la loi du 30 mai 1916, le *Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles* et l'Œuvre de *Secours aux Prisonniers de Guerre* avaient été autorisés, par M. le Ministre de l'Intérieur, par arrêtés en date des 5 janvier et 1er juin 1917, à faire appel à la charité publique.

La Convention d'armistice ayant été signée (11 novembre 1918) et le Gouvernement français ayant pris des mesures pour le rapatriement des Prisonniers de guerre, les envois de vivres et de vêtements furent suspendus le 15 novembre 1918. Le Comité se préoccupa de vendre les denrées qu'il avait en magasin; il fit rentrer les colis non arrivés à la frontière et dont le contenu fut vendu ; il remboursa aux Communes et aux Familles les sommes qui lui avaient été avancées et qui n'avaient pas reçu d'affectation. Enfin, dans sa séance du 15 décembre 1918, il pensa que son rôle n'était pas terminé et il décida, après avoir rencontré les mêmes difficultés administratives qu'à ses débuts, de distribuer les ressources disponibles aux prisonniers de guerre aveyronnais rapatriés et privés de famille ou nécessiteux ou dont l'état de santé réclamait des soins immédiats ; d'aider à la rééducation professionnelle des Mutilés ; de soigner les tuberculeux ou ceux que les souffrances et les privations subies en captivité avaient rendus plus particulièrement dignes d'intérêt.

Le Comité put ainsi distribuer en argent une somme de CENT TRENTE-NEUF MILLE SOIXANTE FRANCS, SOIXANTE CENTIMES (139.060 fr. 60).

La signature de la Convention d'armistice mettant fin à l'état de guerre, les œuvres charitables nées de la tourmente, n'ayant plus de raison d'être, auraient dû cesser d'exister. Les Membres du Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles ne pensèrent pas ainsi ; ils estimèrent qu'après s'être occupé des blessés, des malades et des prisonniers, il leur restait un devoir à remplir : celui de glorifier les Morts, de conserver leur souvenir et de transmettre leurs noms à la postérité.

Dans sa réunion du 23 octobre 1919, le *Comité de Secours aux Prisonniers de Guerre Aveyronnais* prononça sa dissolution et décida que le reliquat de son actif net en caisse — désormais sans emploi — serait remis au *Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles*, à charge par ce dernier de verser une somme de 10.000 francs à M. le Trésorier de l'*Atelier des Aveugles de Guerre Aveyronnais*, récemment créé, et d'employer le surplus à la publication du Livre d'Or de l'Aveyron.

Cette délibération, ayant été approuvée par M. le Ministre de l'Intérieur, le Comité se mit en mesure de recueillir les documents nécessaires à cette publication et c'est ainsi qu'est né le LIVRE D'OR que nous présentons aujourd'hui à nos compatriotes.

LE LIVRE D'OR DE L'AVEYRON

L'idée de la publication du Livre d'Or de l'Aveyron avait été plusieurs fois agitée au sein de notre Assemblée Départementale.

A la séance du 12 Avril 1916 du Conseil Général, Monsieur GAFFIER, président de cette Assemblée, disait : « Dès la paix obtenue un devoir et un acte de reconnaissance » s'imposeront au Conseil Général. De tous côtés surgiront des initiatives pour honorer » les morts et perpétuer le souvenir de ceux qui auront pris part à la défense du pays. Le » Conseil Général tiendra à s'associer à ces initiatives, mais il en est une qu'il conviendra » plus spécialement à notre assemblée départementale de prendre et qu'elle voudra se » réserver : c'est l'établissement d'un LIVRE D'OR... »

A la session suivante du Conseil Général, Monsieur CAYLA fit adopter une proposition décidant « la réunion de tous les documents utiles ou nécessaires pour l'établissement du » LIVRE D'OR AVEYRONNAIS et confiant ce soin au *Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles.* » Dans la séance du 30 Avril 1919, le Conseil confirma et pré-

cisa le mandat donné au Comité et le chargea d'établir et de publier LE LIVRE D'OR DE L'AVEYRON.

Dans ce but, l'Assemblée Départementale inscrivit, par la suite, un crédit de 22.000 fr. à son budget, à titre de subvention pour souscription à 306 exemplaires, destinés à être offerts aux 306 Mairies du Département.

Cette œuvre est aujourd'hui en voie de réalisation et se poursuivra rapidement.

Grâce aux renseignements qui lui ont été fournis par les maires et les secrétaires de mairie de toutes les communes du Département, par les curés et desservants de nos paroisses et par les familles, notre Comité a pu établir plus de 14.000 fiches de soldats aveyronnais, morts au Champ d'Honneur.

Tous ces renseignements ont été minutieusement vérifiés et contrôlés. Toutes nos fiches ont été communiquées aux Colonels de plus de 800 régiments auxquels appartenaient nos héros et nous avons puisé de multiples indications dans les trois bureaux de Recrutement dont dépend l'Aveyron et au « Journal Officiel ». Nous avons tout mis en œuvre pour être complets et précis et si — comme c'est malheureusement vraisemblable — quelques oublis ou quelques erreurs se sont produits, nous avons conscience d'avoir tout fait pour les éviter.

Le LIVRE D'OR de l'Aveyron constituera un grandiose monument de gloire et d'éternelle reconnaissance élevé aux Aveyronnais qui ont fait généreusement le sacrifice de leur vie pour sauver la Patrie. Il restera un souvenir pour les mères qui n'embrasseront plus leurs fils, pour les femmes qui ne reverront plus leur mari, pour les orphelins qui sont devenus les enfants adoptifs de la France. Il rappellera à tous les combattants le courage, l'abnégation, l'énergie inflexible et l'inlassable ténacité dont firent preuve leurs camarades dont ils partagèrent si longtemps les souffrances et les privations. Les générations futures apprendront quel a été le désintéressement et le patriotisme de leurs aînés, et seront ainsi instruits, par leur exemple, de ce qu'ils doivent à la France.

Le LIVRE D'OR de l'AVEYRON fera connaître enfin au pays tout entier quel a été l'héroïsme des enfants de l'Aveyron.

« Honneur à ceux qui ne sont plus, à ceux qui sont tombés, l'espoir au cœur, dans » les sillons ensanglantés, dans les tranchées bouleversées, dans la profondeur des » mers, et dont les yeux clos n'auront pas vu poindre l'aurore de la Victoire et la » lumière de la paix. Honneur aux plus modestes, aux plus obscurs, aux plus inconnus » d'entre eux. Il n'en est pas un seul dont la mort n'ait aidé à la résurrection de la » France et à l'affranchissement de l'humanité. Leurs corps, déchirés par les projectiles, » gisent dans les régions dévastées où s'est décidé le sort du Monde; mais leur image » sacrée demeurera intacte au fond de nos cœurs. C'est elle qui désormais sera notre » inspiration; c'est elle qui nous rappellera demain, dans notre labeur pacifique, quelle » moisson de gloire, et bientôt de force et de prospérité nationales, a pu faire lever en » quelques années, sous le Soleil de France, l'esprit de sacrifice et d'abnégation.

» Honneur aux morts, immortels conseillers des vivants! » (1).

Nous n'avons rien négligé pour que le LIVRE d'OR de l'AVEYRON constitue une œuvre grandiose, aussi grandiose qu'a été le sacrifice que nos héros ont fait de leur vie. Nous avons voulu aussi qu'il soit une œuvre durable par le choix du papier, des caractères et des encres, afin de perpétuer leur souvenir à tout jamais. Nous avons cru devoir enfin l'illustrer abondamment et y faire figurer les villages où nos héros sont nés, où ils ont vécu, d'où la mobilisation est venue les arracher, pour la défense desquels ils se sont battus et ont accepté de mourir.

Il est certain qu'au moment où, frappés d'une balle ou d'un éclat d'obus, ils ont vu approcher la mort — la mort sereine et glorieuse — ils ont eu, dans une minute d'émotion suprême, un tendre souvenir pour ceux et pour celles qu'ils aimaient; ils ont eu aussi, n'en doutons pas, une fidèle pensée pour la France et pour leur *Petite Patrie* ;

(1) Discours prononcé le 17 Novembre 1918, à Paris, Place de la Concorde, par M. Poincaré, Président de la République française.

ils ont revu le pays natal, la terre de leurs aïeux où ils ont espéré que leur corps viendrait un jour dormir son dernier et éternel sommeil...

Les artistes aveyronnais, les photographes professionnels ou amateurs ont bien voulu nous prêter le concours de leur talent pour rehausser l'éclat de notre œuvre et rendre ainsi un nouvel hommage à nos vaillants défenseurs; si nous avons reproduit d'anciennes gravures — souvenirs du passé — c'est non seulement pour les sauver de l'oubli mais encore pour que la voix de ces ancêtres se mêle à la voix de la génération présente pour chanter les louanges de ceux qui ont vaillamment combattu, qui sont morts pour sauver la Patrie lâchement attaquée, et qui ont conduit la France éternelle à la Victoire.

Tous les portraits de nos glorieux morts qui nous ont été adressés, toutes les citations et toutes les mentions de décorations qui nous ont été communiquées, ont été insérées dans le Livre d'Or et il n'a pas dépendu de nous que le nombre n'en soit plus grand (1).

En terminant qu'il nous soit permis d'adresser nos plus vifs et nos plus sincères remerciements à tous ceux qui, à des titres divers, ont bien voulu collaborer à notre œuvre patriotique et rendre possible sa réalisation.

Nous avons enfin un devoir à remplir, c'est de rendre à celui qui fut l'âme du Comité l'hommage de reconnaissance qui lui est dû. Depuis 1914, M. Vigarié, président, s'est consacré avec un dévouement inlassable et un désintéressement absolu aux œuvres successives entreprises par le Comité Aveyronnais de Renseignements aux Familles. C'est lui qui prit, dès le début, l'initiative de l'organisation de l'Œuvre, c'est lui, lui seul pouvons-nous dire, qui assura la besogne écrasante imposée par la recherche des renseignements ou des disparus, c'est lui qui dirigea les envois de vivres ou de vêtements aux prisonniers de guerre, c'est lui enfin qui, avec une patience et un soin qu'on ne saurait trop louer, prépara le Livre d'Or, en dessina la maquette et en surveilla l'exécution.

Nous avons le devoir de dire que tout le mérite du bien qui a été fait à nos prisonniers et de la beauté du monument élevé aux morts aveyronnais, revient entièrement à M. Vigarié. Qu'il en soit hautement remercié.

C'est grâce à lui et à tous les concours dévoués qui ne nous ont pas fait défaut que nous avons pu dresser ce Martyrologe de la Patrie. Si la liste funèbre est longue et douloureuse, elle n'en dit que mieux et plus haut les sentiments patriotiques qui animent nos populations aveyronnaises et elle proclame, dans toute sa grandeur, l'Amour du Rouergue pour la Grande Patrie.

Gloire à notre France éternelle!
Gloire à ceux qui sont morts pour Elle!...

Rodez, 20 Avril 1922.

LE COMITÉ.

ABRÉVIATIONS

O. G. Q. G. signifie *citation à l'ordre du grand quartier général.*
O. A. — — — *de l'armée.*
O. D. — — — *de la division.*
O. B. — — — *de la brigade.*
O. b. — — — *du bataillon.*
J. O. — *Journal officiel.*

(1) En Août-Septembre 1919 le Comité a adressé près de 14.000 lettres de demandes de renseignements et de photographies aux familles : il n'a reçu que 4.152 réponses.
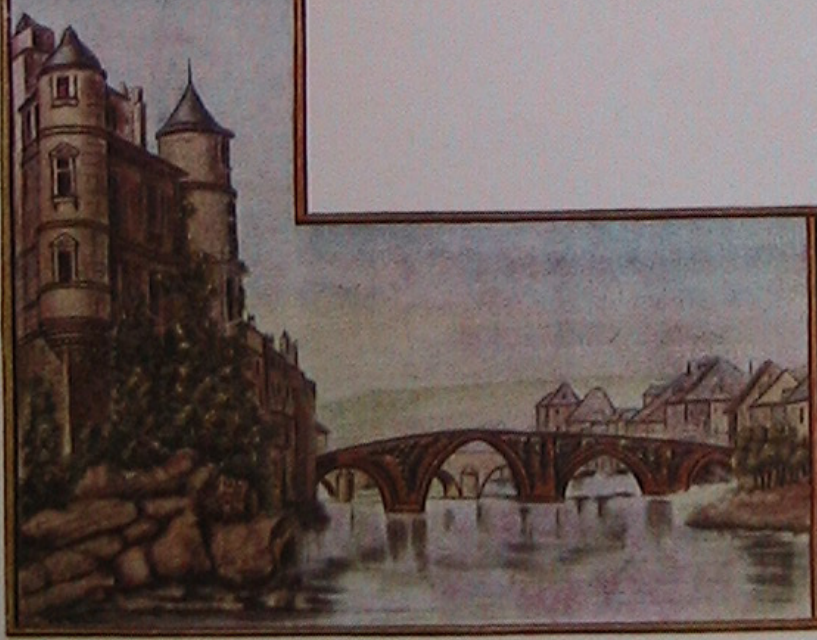
Arrondissement d'Espalion